



LE LABEL CPIE : MODE D'EMPLOI

QUELLE DÉMARCHE POUR OBTENIR LE LABEL CPIE ?

- Une démarche progressive par étapes, sous réserve de satisfaire à des critères préalables
- Un diagnostic de la candidature au regard des critères du label CPIE qui utilise un faisceau d'indices :
 - les résultats d'un état des lieux de l'association candidate,
 - une analyse à l'aide d'indicateurs,
 - les informations issues d'une ou plusieurs visites sur site,
 - les avis obtenus par une concertation avec les membres du réseau CPIE et avec ses partenaires, dans le cadre d'un comité du label CPIE.
- Un accompagnement assuré par l'Union nationale des CPIE
- Un label attribué pour une durée de 10 ans, renouvelable
- Une intégration au réseau par l'assemblée générale, les CPIE de proximité, l'union régionale et l'Union nationale

Les acteurs de la démarche de labellisation « CPIE »

Une personne salariée de l'Union nationale en charge de l'instruction du dossier et du suivi de l'accompagnement.

La Commission des labels, en charge de l'examen des candidatures.

Le conseil d'administration de l'Union nationale qui attribue le label.

Le comité du label CPIE dont les membres émettent des avis individuels.

Les CPIE visités par le candidat au cours de l'accompagnement.

L'assemblée générale de l'Union nationale, les CPIE de proximité et l'union régionale qui intègrent le nouveau CPIE au réseau.

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES LIÉS AU LABEL CPIE

- Des engagements de l'Union nationale vis-vis de chaque CPIE :
 - Représenter les CPIE et suivre l'utilisation du label,
 - Être une plate-forme d'appui et de ressources pour les CPIE, co-construite avec eux,
 - Garantir la qualité du label.
- Des engagements de chaque CPIE vis-à-vis du réseau et de l'Union nationale :
 - Maintenir les niveaux d'exigence du label par une veille permanente,
 - s'engager dans une démarche de progrès visant à maintenir et à améliorer la position du CPIE vis-à-vis des critères du label.
 - Respecter les obligations liées à son adhésion à l'Union nationale
 - Contribuer à la vie du réseau et à son développement,
 - Agir en faveur de la notoriété du label.

LES CRITÈRES DU LABEL CPIE

CINQ CRITÈRES PRÉALABLES

Ils doivent tous être remplis avant toute démarche de labellisation CPIE.

CRITÈRES	DÉFINITION
Structure associative	Pour être candidate au label CPIE, la structure doit être une association implantée en France (régie par la loi de 1901 ou le droit local d'Alsace-Moselle).
Valeurs	L'association candidate doit être porteuse des 3 valeurs des CPIE : - Humanisme, - Promotion de la citoyenneté, de l'engagement citoyen, des démarches participatives et de la concertation, - Respect de la connaissance scientifique.
Objet social	Les activités principales de l'association doivent se situer dans le champ de l'environnement, un des piliers du développement durable.
Fonctionnement de l'association	L'association doit avoir un fonctionnement en cohérence avec des principes de bonne gouvernance en termes : - de fonctionnement statutaire réel et mesurable, - de règles garantissant un fonctionnement démocratique.
Structure professionnelle	L'association doit être une structure professionnelle : - possédant une équipe professionnelle ayant au moins une personne salariée, - affichant une gestion comptable et administrative rigoureuse et respectueuse de la loi, - possédant des outils de pilotage et de management.

SIX CRITÈRES D'ANALYSE DE PROJET CPIE

Ils sont au coeur de l'instruction de la candidature au label CPIE.

L'instruction d'un projet de CPIE au regard des critères d'analyse de projet se fait à partir d'une double approche :

- une approche critère par critère, à partir d'une étude de la situation de la structure au regard des indicateurs identifiés pour chaque critères d'analyse de projet.
- une approche globale, à partir de l'étude approfondie d'un « état des lieux » de la structure, réalisé à partir des informations transmises par la structure.

Le croisement de ces deux approches permet d'apprécier le degré de conformité de la structure aux critères du label CPIE et d'identifier les objectifs à atteindre en vue d'une labellisation.

CRITÈRES	DÉFINITION
Ancrage territorial	L'association doit avoir un ancrage territorial fort se caractérisant par : - un territoire d'action défini et pertinent, - des liens structurants avec les acteurs de ce territoire, - une connaissance fine du territoire, - une reconnaissance par les acteurs du territoire, - une capacité à fédérer, à rassembler et coordonner les acteurs du territoire.
Domaines d'activités de l'association	L'association doit mener des actions dans les deux domaines d'activité des CPIE : l'éducation à l'environnement et l'accompagnement des territoires.
Modes d'agir de l'association	L'association doit exercer ses activités dans les trois modes d'agir des CPIE : chercher, développer, transmettre, dans le faire, le faire-faire ou l'« aider à faire ».
Intérêt général de l'association	L'association doit pouvoir justifier que ses activités sont d'intérêt général. Sa gestion doit être désintéressée.
Maîtrise de l'équilibre financier de l'association	L'association doit avoir été en mesure d'analyser et de maîtriser sa situation économique et financière. Elle doit présenter des perspectives financières favorables à son développement.
Fonctionnement en cohérence avec les principes de développement durable »	Le fonctionnement de l'association doit montrer son souci de mettre en œuvre, pour son propre fonctionnement, des principes de développement durable.

LES CINQ ÉTAPES POUR DEVENIR CPIE

ÉTAPE 1 : Examen préalable

Vérification de la conformité de la structure demandeuse aux critères préalables.

↓ ↪ Si l'association est en conformité avec les critères préalables, la démarche de labellisation débute.

ÉTAPE 2 : Pré-diagnostic

Réalisation d'un état des lieux avec un pré-diagnostic de l'association au regard des critères d'analyse de projet.

↓ ↪ Si l'examen de l'état des lieux et du pré-diagnostic par la commission des labels est positif, l'association est déclarée officiellement candidate au label. Le réseau des CPIE en est informé. Des objectifs de labellisation sont donnés à l'association candidate.

ÉTAPE 3 : Accompagnement

Consultation des membres du comité du label.
Accompagnement du candidat puis évaluation des objectifs de labellisation.
Un deuxième accompagnement peut être proposé si nécessaire.

↓ ↪ Un dossier de candidature est constitué, à partir de l'état des lieux, du pré-diagnostic, des apports de la commission des labels, des avis des membres du comité du label et du rapport d'évaluation.

ÉTAPE 4 : Examen de la candidature

Examen du dossier de candidature par la commission des labels. Trois possibilités :
1. Poursuite de l'accompagnement (retour à l'étape 3)
2. Abandon de la procédure
3. Proposition au conseil d'administration pour une labellisation

↓ ↪ Dans ce dernier cas, le dossier de candidature est examiné par le conseil d'administration qui statue sur l'attribution ou non du label CPIE à l'association candidate. Si le label est attribué, des objectifs post-labellisation lui sont donnés. Elle s'inscrit en démarche de progrès évaluée.

ÉTAPE 5 : Intégration au réseau

Intégration du nouveau CPIE au réseau et présentation aux partenaires.

↪ Une convention est signée entre le nouveau CPIE et l'Union nationale des CPIE. Le réseau des CPIE intègre son nouveau membre qui se présente lors de l'assemblée générale qui suit la décision du conseil d'administration.

POUR ENGAGER LA PREMIÈRE ÉTAPE

Si vous souhaitez entrer dans une démarche de labellisation CPIE, vous devez dans un premier temps **transmettre à l'Union nationale un ensemble de documents** (voir plus loin) qui lui permettra de vérifier la conformité de votre association avec les critères préalables du label.

Dans le mois qui suit la réception de ces documents, l'Union nationale vous contactera pour vous faire part des suites qu'elle peut donner à votre demande.

**DOCUMENTS À TRANSMETTRE
À L'UNION NATIONALE DES CPIE**
en vue de l'examen des critères préalables à la démarche de labellisation

Documents à produire...	... pour l'étude du ou des critères préalables suivants
Copie de l'extrait du Journal officiel informant de la création de l'association.	Structure associative
Statuts de l'association.	Valeurs Objet social Fonctionnement de la structure
Règlement intérieur (qui complète les statuts, s'il existe).	Valeurs Fonctionnement de la structure
Charte (s'il y en a une).	Valeurs
Projet associatif (s'il existe un document formalisé différencié des statuts).	Valeurs
Dernier rapport d'activité validé par l'assemblée générale.	Objet social
Liste des membres des instances dirigeantes : -conseil d'administration -bureau, -autre instance dirigeante (Précisez : prénom, nom, profession, mandat électif éventuel, fonction dans l'instance et ancienneté).	Fonctionnement de la structure
Procès verbaux et/ou feuilles d'émargement des réunions de toutes les instances dirigeantes entre les deux dernières assemblées générales.	Fonctionnement de la structure
Dernier récépissé préfectoral de changement dans la composition de l'instance dirigeante.	Fonctionnement de la structure
Procès verbaux et/ou feuilles d'émargement des 3 dernières assemblées générales ordinaires.	Fonctionnement de la structure
Liste des membres de l'association (tableau distinguant les personnes physiques et les personnes morales).	Fonctionnement de la structure
Tout document permettant aux membres de connaître les modes de diffusion des documents cités ci-dessus.	Fonctionnement de la structure
Tableau du personnel salarié avec mention : -de l'intitulé du poste, -du type de contrat (CDD/CDI), -de la date de recrutement, -du niveau de formation de la personne, -du nombre d'années d'expérience de la personne.	Structure professionnelle
Tout document attestant de l'application d'une convention collective adaptée à la structure.	Structure professionnelle
Derniers comptes annuels et dernier rapport financier.	Structure professionnelle
Attestation sur l'honneur que la structure souscrit aux obligations légales en matière comptable et financière.	Structure professionnelle
Deux exemples d'outils de pilotage en vigueur dans l'association. Exemples d'outils : planning, tableau de suivi des activités et des projets, outils de décompte de temps de travail, ...	Structure professionnelle
Fiches de postes des salariés (fonction, mission, responsabilités)	Structure professionnelle
Organigramme de l'association.	Structure professionnelle
Grille utilisée pour réaliser l'entretien annuel avec les salariés.	Structure professionnelle
Document attestant que la structure est un acteur représentatif du secteur de l'environnement (tel que le définit la loi).	Objet social